

	SERVICE TRAVAUX	Date 23/11/2018
--	------------------------	--------------------

<u>OBJET</u>	Base Nautique Toulindac Baden : cheminement cale mise à l'eau Compte rendu COPIL n°4 – présentation du diagnostic et des premiers scénarios
---------------------	--

<u>PRESENTS</u>	Elus GMVA : <ul style="list-style-type: none"> - M. LE BODO - M. LORHO - M. BAINVEL - M. RIBAUD - M. BELLEGUIC Maîtrise d'ouvrage : <ul style="list-style-type: none"> - M. DANO - M. LE GUEN 47° NAUTIK : <ul style="list-style-type: none"> - M. FABLET Maîtrise d'œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - M. LE GAC (Géo Bretagne Sud) - M. GARDE (EOL) Association Amis des Chemins de Ronde : <ul style="list-style-type: none"> - Mme ECHARD - M. GIRARD - M. KERJAN - M. COUDERC
<u>EXCUSES</u>	Maîtrise d'ouvrage : <ul style="list-style-type: none"> - Mme LE BRETON - M. FRAVAL

Rappel du contexte	
	M. DANO rappelle le contexte de l'étude : <ul style="list-style-type: none"> - Il convient de distinguer le projet de cheminement et d'accès à la mer et le projet de base nautique en lui-même, qui suivent des procédures distinctes. Toutefois, il faut adopter une vision d'ensemble sur le fonctionnement de la base nautique et les incidences sur les milieux afin d'aboutir à deux projets cohérents. - Le projet de base nautique est finalisé, le permis de construire a été déposé le 30 Octobre pour 4 à 5 mois d'instruction. L'objectif est une ouverture de la base nautique mi-2020. Les études et travaux sur les cheminements pourront être menés en parallèle des travaux liés à la base nautique. - Une réunion de travail avec les associations et acteurs du territoire (PNR, CD56) s'est tenue le 10 Octobre, dans l'optique de présenter le déroulement des études relatives au cheminement et les premiers scénarios d'aménagement envisagés. - Une réunion de travail s'est également tenue avec les riverains de la base nautique afin de recueillir leurs réactions sur les premiers scénarios d'aménagement envisagés.
Ordre du jour	
	L'objet de la présente réunion est : <ul style="list-style-type: none"> - De présenter un premier diagnostic du site. - De présenter le déroulement projeté des études.

	<ul style="list-style-type: none"> - De présenter les 2 scénarios proposés lors de la réunion de travail avec les associations et acteurs du territoire du 10 Octobre. Ces scénarios ont depuis évolué pour intégrer les préoccupations du groupe de travail. - De recueillir les réactions des membres du Copil et de valiser chacun de ces scénarios. <p>Les cabinets Géo Bretagne Sud et EOL animent la réunion. Le document projeté sera transmis par voie informatique avec le compte-rendu de la réunion.</p>
Présentation du site	
	<p>Le site présente de fortes contraintes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Paysagères, de par sa localisation en surplomb du littoral ; - Environnemental, de par la présence d'habitats naturels terrestres et marins d'intérêts, à proximité de sites Natura 2000 ; - Topographique, avec un terrain en surplomb du littoral et une rampe pentue en direction de la mer ; - D'usages, avec la présence du GR34, de promeneurs souhaitant accéder au littoral et d'usagers de l'école de voile.
Diagnostic environnemental	
	<ul style="list-style-type: none"> - Le diagnostic présenté s'appuie avant tout sur les études menées dans le cadre du précédent projet de 2014, complété par des données récupérées depuis auprès des différents acteurs du territoire. Il s'agit d'un état des lieux temporaire qui sera alimenté progressivement par les différentes études ayant pu être recensées et qui sera conforté par des inventaires faune-flore de terrain au printemps. - Un diagnostic phytosanitaire a été réalisé afin de cerner la viabilité des arbres situés en bord de mer. Il conclut au nécessaire abattage d'un arbre mort, dans l'alignement le plus proche du littoral. Si les autres arbres sont viables, de forts coups de vent peuvent toutefois conduire à un risque de chute, leurs assises étant déjà fragilisées. - Il est fait remarquer que les habitats naturels littoraux sont intégrés au site Natura 2000 « Golfe du Morbihan Côte Ouest de Rhuys ». Les habitats rocheux situés au droit du site, en lisière du Domaine Public Maritime en font partie.
Scénarios envisagés	
	<p>Les deux scénarios présentés aux acteurs du territoire, riverains et associations sont présentés successivement. Ces deux scénarios diffèrent sur l'implantation sur l'aire de stockage des embarcations. Ils ont su évoluer en fonction des remarques émises par le groupe de travail et les riverains.</p> <p><u>Scénario 1 : aire de stockage des embarcations en partie Est</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le scénario 1 prévoit le maintien de l'aire de stockage à l'emplacement actuel des préfabriqués utilisés par l'école de voile. En ce sens, il y a réutilisation des emprises actuelles ce qui limite la consommation d'espaces naturels. - Ce scénario prévoit toutefois l'ouverture d'un cheminement au travers de la friche pour amener les embarcations vers la rampe d'accès à la plage. Les embarcations pourront être amenées vers le projet d'école de voile par les cheminements existants, en longeant la prairie vers l'Est et en empruntant le chemin « Er Rohellec » puis la route de Port Jakez. Les cheminements à l'Ouest permettront aux usagers de l'école de voile de rejoindre le littoral à pied. - L'ouverture de la friche conduira à détruire un habitat propice à l'avifaune. Toutefois, des compensations sont possibles en anticipant sur le développement d'habitats similaires à proximité immédiate, le long de la prairie, confortant ainsi les corridors écologiques locaux. - Des murets de pierre sèche non cimentés pourront être mis en place pour accompagner les talutages nécessaires à l'aménagement de la plateforme de stockage des embarcations. Ces

murets constitueront un nouvel habitat pour le lézard des murailles. Une ouverture de 2 m sera réalisée dans le muret de pierre existant en lisière de la friche à ouvrir, à l'Est, compensée par l'aménagement de 2 x 5 m de murets de pierre sèche non cimentés reconstitués en accompagnement du cheminement.

- Le public sera incité à aller stationner sur le parking situé au Nord-Est du site.
- L'association des Amis des Chemins de Ronde est favorable au cheminement Nord, dès lors qu'il n'empiète pas sur le boisement situé au Nord du projet de base nautique, lequel présente un fort potentiel pour la biodiversité : le passage des usagers perturberait les espèces. La mise en place d'une clôture, d'une haie arborée ou arbustive en lisière du cheminement est à considérer.

Scénario 2 : aire de stockage des embarcations en partie Ouest

- Le scénario 2 ne prévoit pas d'ouverture dans la friche et limite ainsi les incidences sur les habitats naturels pour l'avifaune. Toutefois, il engendrera l'aménagement d'une aire de stockage sur des habitats prairiaux aujourd'hui à l'état naturel, et aura potentiellement des incidences sur la biodiversité.
- Les embarcations devront nécessairement emprunter les cheminements dimensionnés en conséquence (emprise et structure de cheminement adaptés à l'usage) pour rejoindre le projet d'école de voile par l'Ouest. Des précautions devront dans ce cas être prises afin de limiter l'érosion des sols.
- Des murets de pierre sèche non cimentés pourront être mis en place pour accompagner les talutages nécessaires à l'aménagement de la plateforme de stockage. Ces murets constitueront un habitat pour le lézard des murailles.
- Le scénario 2 expose davantage les embarcations stockées à terre aux visibilitées depuis la mer, en l'attente du développement d'un écran végétal suffisant.
- Le scénario 2 générera davantage de nuisances pour les riverains situés à l'Ouest : perspectives visuelles des embarcations, bruit des drisses.

Concernant les aménagements communs aux 2 scénarios :

- Le projet engendrera le retrait des équipements et installations actuellement maintenus sur la plage, dont l'escalier situé au droit de l'actuelle base nautique.
- Il pourra être envisagé le rétablissement de l'accès à la plage au droit du sentier « Er Rohellec » à l'Est de la prairie.
- Le projet prévoit de restreindre la circulation aux abords du projet d'école de voile, et notamment le stationnement. Une signalétique sera implantée.
- L'aménagement de la rampe d'accès à la plage fera appel à des équipements pouvant être aisément supprimés sans incidences sur le paysage en cas d'absence de renouvellement de la concession d'occupation du domaine public maritime.
- L'aire de stockage et les cheminements seront constitués de mélanges terre-pierre et de sable stabilisé limitant le ruissellement. Les travaux se feront au maximum en déblai-remblai. Les terrassements seront limités à environ 50 cm, le sol étant constitué d'arène granitique porteuse a priori.
- Le belvédère sera constitué d'un mélange terre-pierre, soutenu par des gabions (cages remplies de pierres, dont l'aspect précis reste à définir) assurant la réversibilité du projet et intégration paysagère. Une clôture à double lisse en bois permettra de limiter les risques de chute.
- L'aménagement d'un espace vert entre le sentier du GR34 et la desserte de l'aire de stockage pourra se faire soit par de la végétation spontanée soit par des replantations.
- La rampe d'accès à la mer sera a priori en bois, et équipée de garde-corps, avec une largeur de 3.50 m pour permettre le passage d'un catamaran sur remorque tracté par un quad électrique. Elle présentera une pente de 12% environ, qu'il faudrait si possible ramener à 10% pour faciliter le passage des embarcations tractées.
- L'aménagement de la rampe d'accès à la plage devra tenir compte de friabilité de la roche sur laquelle seront implantés les pieux. En fonction des lambourdes nécessaires à la rampe,

	<p>2 ou 3 ancrages devront être réalisés dans la roche afin de garantir la stabilité de l'installation. L'ancrage dans la roche sera assuré par du béton ou des pieux battus. Les aménagements seront limités, toujours dans une optique de réversibilité : la mer pourra passer sous la plateforme, dans tous les cas.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des simulations de giration demeurent à réaliser pour visualiser les possibilités de girations des embarcations tractées entre la plateforme et la rampe. - Le projet nécessitera d'envisager la suppression de Cyprès de Lambert sénescents, notamment un spécimen déchaussé localisé en surplomb de l'actuel rampe d'accès à la mer, pour des questions de sécurité. Toutefois, un écran végétal pourra être mis en place en compensation, à partir d'essences locales tolérant une implantation en frange littorale. - L'utilisation de la rampe d'accès à la mer sera restreinte aux seuls usagers de l'école de voile et aux secours. - La rampe d'accès à la mer ne pourra être adaptée aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) du fait d'une pente marquée (supérieure à 10%) qu'il n'est pas possible de corriger. <ul style="list-style-type: none"> - Les deux scénarios prévoient le confortement de la haie en lisière Sud de la prairie par des essences locales, et au final l'abandon des cheminements traversant la prairie : le flux des usagers sera canalisé sur le cheminement à l'Est. Ceci contribuera à restaurer les potentialités écologiques de la prairie. - Les deux scénarios pourront être accompagnés par une suppression des cheminements existants au travers de la prairie située à l'Est (au Nord des équipements existants), avec un entretien de la prairie avec export des produits de fauche favorisant la biodiversité. Ceci constituera une mesure de compensation des incidences sur l'environnement. La suppression des cheminements et le confortement de la haie limiteront par ailleurs les phénomènes de ruissellement.
<p>Conclusions</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'association des Amis des Chemins de Ronde valide ces scénarios qui répondent à leurs préoccupations. - Il est convenu de poursuivre les réflexions sur le Scénario 1, lequel fait l'unanimité en termes d'usages comme de réduction des incidences sur le paysage et l'environnement. - Le déroulé des études réglementaires permettrait d'obtenir les autorisations pour Mars 2020. Une concertation avec les services de Police de l'Eau sera menée en amont pour faciliter l'instruction ultérieure du dossier Lois sur l'Eau. - M. LE BODO insiste pour obtenir les autorisations pour fin 2019.